

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 OCTOBRE 2024**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MOULIN-PAOLI G., GRANDO-PAOLI G., POLI M., TOMASINI L. , NICOLAI M., SECONDI P., VIOLA-GRUNDICH J., ANDREANI N., GIUDICELLI PA., ORSONI C.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

**ETAIENT ABSENTS** : CHAMBE A., ACKER-CESARI V., PLA R..

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 10

Nbre de conseillers ayant signé : 10

Date de convocation : 24/10/2024

Date d'affichage: 24/10/2024

**Objet : Synthèse du commissaire enquêteur pour l'intégration du chemin de Susinella : avis du conseil municipal.**

Le Maire informe l'assemblée que l'enquête publique pour l'intégration du chemin de Susinella s'est déroulée du 08 juillet au 22 juillet 2024.

La procédure prévue à l'article R318-10 du Code de l'Urbanisme impose au Conseil Municipal de délibérer pour donner son avis sur le projet dans un délais de 4 mois, soit avant le 22 novembre 2024.

Le dossier d'enquête publique, regroupant tous les éléments exigés par la réglementation en vigueur est donc présenté pour avis au conseil municipal.

En outre, le conseil municipal est informé que, dans son procès-verbal de synthèse, le commissaire enquêteur précise que le projet a reçu 24 observations dont 15 avis favorables, 4 avis défavorables, une demande de visite de terrain et compte 4 doublons.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, donne une avis favorable à la synthèse du commissaire enquêteur pour l'intégration du chemin de Susinella dans le domaine communal.

Fait et délibéré à Solaro le 31/10/2024.

Le Maire  
Guy MOULIN-PAOLI

